

COMMENT SE DÉPLACER AUTREMENT ET MOINS CHER ?

LA VOITURE PÈSE SUR LE BUDGET ET LA SANTÉ

60%
des trajets
quotidiens
< 5 km



Plus de
4 200 € / an
en moyenne*

10 à 12 % du
budget des ménages
(amortissement de l'achat,
carburant, assurance, entretien...)

40 000
décès prématurés
par an liés aux particules
fines (PM_{2,5})

PM_{2,5}

7 000
liés au dioxyde
d'azote (NO₂)

NO₂

* Source : « Comment transformer la mobilité au quotidien ? », Réseau Action Climat (chiffres ADETEC), 2022

PLACE AUX MODES ALTERNATIFS

**POUR LES TRAJETS
LES PLUS COURTS**



Marche
0-2 km

Vélo classique et électrique
0-10 km

OBJECTIF 2030

12%
des déplacements
à vélo (3% aujourd'hui)

**QUELS
AVANTAGES ?**

**C'est meilleur
pour la santé**

30 de vélo ou de
min marche quotidienne

= -30%
de risque de maladie
(cardio-vasculaire,
cancer, diabète...).
Lorsqu'on utilise les
transports en commun,
on marche déjà **27 minutes**
en moyenne par jour !

**C'est moins
de stress**

Finis les embouteillages, les
tensions au volant, les soucis
de stationnement...

**C'est du temps
gagné**

15 km/h de vitesse moyenne
à vélo en ville, contre
14 km/h en voiture.

**POUR LES TRAJETS
LES PLUS LONGS**

Sur 10 km, le métro émet
76 x moins de CO₂ que la voiture,
le TER **7 x moins**,
le bus **près de moitié moins**

Source : impactco2.fr, ADEME, 2022



Transports en commun

**Et sans accès aux transports
en commun ? Le covoiturage**

Une prime covoiturage
de 100 € en 2023

Découvrez les modalités de cette nouvelle
aide sur l'article de l'ADEME « Covoiturage,
les bonnes raisons de se lancer ».

**...et on peut aussi
mixer les modes
de transport !**

LA MOBILITÉ ÉVOLUE



Le télétravail : 62 % des actifs
dont la profession le permettait
le pratiquaient fin 2021*. Il permet
aussi de diminuer d'environ 30 % les impacts
environnementaux des trajets domicile-travail.

* Source : Observatoire des mobilités émergentes, ObSoCo, 2021



**Les véhicules
électriques** sont
en plein essor avec 202 928
immatriculations en 2022 (13,3 % de part
de marché), soit 25 % de plus qu'en 2021.



Le covoiturage :
4 x plus de trajets
courte distance
(≤ 80 km) enregistrés entre
janvier 2022 et janvier 2023.

POUR ALLER PLUS LOIN D'autres conseils sur les déplacements quotidiens à retrouver sur :
agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/bureau/deplacements
Calculez les émissions carbone de vos trajets sur : impactco2.fr/transport